



# SYNDICAT FO BEAUSEJOUR

1, avenue du XVème Corps 83400 Hyères

## ‘SEGUR’

### **Nous avons gagné une bataille mais pas la guerre !**

Seules les organisations syndicales FO et la CFE-CGC ont signé l'accord de transposition du SEGUR de la santé dans la CCN51. L'accord n'est donc pas valide.

Cela a conduit la fédération patronale à établir 2 décisions unilatérales : une pour le secteur sanitaire et une pour les EHPAD.

Ces décisions reprennent en intégralité les deux textes dont FO est signataire.

L'indemnité versée aux salariés est d'un montant de 183 euros net soit 238 euros brut.

- 117 euros brut seront versés à compter du 1er septembre 2020.
- 121 euros brut à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Avec possibilité pour les établissements dont la trésorerie le permet d'anticiper les versements.

Son augmentation est conditionnée à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et sa pérennisation au financement chaque année par les pouvoirs publics. Ce dernier point retient toute notre attention. Nous resterons vigilants car dans l'hypothèse où les financements nécessaires cesseraient d'être octroyés, l'employeur concerné ne sera plus tenu de verser cette indemnité.

Nos instances ont décidé de la signature car il n'était pas possible de priver les salariés de 183 euros nets d'augmentation de salaire mais comme nos camarades de la FPH, les salariés du secteur médico-social et social de la FEHAP sont exclus de cet accord. **Nous avons d'ores et déjà pointé les difficultés dans les associations qui couvrent plusieurs secteurs d'activités (sanitaire, social ou médico-social) Il ne peut pas y avoir de discrimination salariale entre les salariés d'une même structure, avec le même employeur !**

Le Ministre de la Santé doit nous entendre !! il n'y pas de sous salariés dans nos secteurs d'activité ! il y a un même statut pour les agents de la fonction publique et une même convention collective pour les personnels de la FEHAP.

La prochaine réunion sur l'intégration du secteur social et médico-social au SEGUR aura lieu le 02 novembre. Bien évidemment nous vous tiendrons informés de la suite de cette négociation.

**FO continue le combat pour les collègues du médico-social !**

